

Nom commercial : RatStop DF Block

Version : 3 / CH

Date de révision: 02.08.2022

Numéro de la matière: R-299525

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 18.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

RatStop DF Block

Numéro d'enregistrement

UFI 84KQ-5GJ7-5T57-R8WG

Identification de substance / produit

No.-PR 299525, 299534, 299535, 299536, 2995302

Numéro CH-2012-0003

d'approbation:

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Biocide, Rodenticide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Albert Kerbl GmbH

Felizenzell 9

84428 Buchbach

No. de téléphone +49 8086 933-100

No. Fax +49 8086 933-500

Service émetteur / Albert Kerbl GmbH Tel.: 0049-(0)8086-933-104 Email: bm@kerbl.com
téléphone

Adresse email de la info@kerbl.com

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Joint poison information center for the states of Mecklenburg-Western Pomerania, Saxony, Saxony-Anhalt and Thuringia c/o HELIOS Klinikum Erfurt Nordhäuser Strasse 74

Tel.: (03 61) 73 07 30 - Fax: (03 61) 7 30 73 17

E-Mail: ggiz@ggiz-erfurt.de - Internet: www.ggiz-erfurt.de

Adresse de contact nationale suisse:

IFR Associés, 4 Rue du Mont-Blanc, 1211 Genève 1, Switzerland; +41 22 789 71 10

Tox Info Suisse : numéro d'urgence 24 heures sur 24 : 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Repr. 1B

H360D

STOT RE 2

H373

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Nom commercial : RatStop DF Block

Version : 3 / CH

Date de révision: 02.08.2022

Numéro de la matière: R-299525

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 18.01.2023

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H360D Peut nuire au fœtus.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 Sang
 Voie d'exposition: orale

Conseils de prudence

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
 P405 Garder sous clef.
 P501.9 Éliminer le contenu / récipient comme un déchet problématique.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient difénacoum (ISO)

Informations complémentaires

Autres informations complémentaires

Réservée aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

The product contains no vPvB substances. The product contains no PBT substances. This product does not contain a substance that has endocrine disrupting properties with respect to human. The product does not contain a substance that has endocrine disrupting properties with respect to non-target organisms.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

difénacoum (ISO)

No. CAS	56073-07-5				
No. EINECS	259-978-4				
Concentration	>=	0,003	<	0,01	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
	Acute Tox. 1		H300		
	Acute Tox. 1		H310		
	Acute Tox. 1		H330		
	Repr. 1B		H360D		
	STOT RE 1		H372		
	Aquatic Acute 1		H400		
	Aquatic Chronic 1		H410		

Nom commercial : RatStop DF Block

Version : 3 / CH

Date de révision: 02.08.2022

Numéro de la matière: R-299525

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 18.01.2023

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Repr. 1B	H360D	>= 0,003
STOT RE 1	H372	
STOT RE 1	H372	>= 0,02
STOT RE 2	H373	>= 0,002 < 0,02
Aquatic Acute 1	M = 10	
Aquatic Chronic 1	M = 10	

Autres ingrédients**Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures**

No. CAS	8002-74-2				
No. EINECS	232-315-6				
Concentration	>=	25	<	50	%
Le renvoi: [3]					

Notent

[3] Substance à limites d'exposition professionnelle

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Procéder à un lavage corporel soigneux (douche ou bain). Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité. Protéger les secouristes

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup de l'eau et du savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Consultez un médecin si vous vous sentez mal.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le difénacoum agit comme un anticoagulant, perturbe le mécanisme de coagulation du sang et entraîne une tendance accrue aux saignements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Risques**

No gastric lavage without special medical treatment. Vitamin K is an antidote. It should be noted that the administration of vitamin K is not systematic. In some circumstances, administration of clotting factor (PPSB) may be a treatment option.

Nom commercial : RatStop DF Block

Version : 3 / CH

Date de révision: 02.08.2022

Numéro de la matière: R-299525

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 18.01.2023

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Brouillard d'eau, Mousse, Poudre ABC, Poudre BC, Dioxyde de carbone

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Observer les recommandations transmises par le fabricant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8. Keep people not working in the area and unprotected people away from the danger zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Rabattre la poussière par pulvérisation d'eau. Retenir les eaux de lavage souillées et les traiter avant rejet. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Eviter le dégagement de poussières. Humidifier, ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination. Assurez une ventilation suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation et le dépôt de poussières. Respecter les règles de protection et de sécurité légales. Equipement de protection individuelle : voir chapitre 8. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Dépoter uniquement sur des aires équipées d'un dispositif d'aspiration. En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Les dépôts de poussières que l'on ne peut éviter doivent être collectés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Nom commercial : RatStop DF Block

Version : 3 / CH

Date de révision: 02.08.2022

Numéro de la matière: R-299525

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 18.01.2023

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Tenir à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux. Conserver dans un endroit frais et sec. Keep out of reach of children and pets.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir sous clef ou permettre l'accès uniquement aux experts ou à leurs mandataires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lutte contre les parasites

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition****Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures**

Liste	SUVA	
Type	MAK	
Valeur	2	mg/m ³
Remarque : OAW, Nausea		

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Tenir une douche de secours à disposition. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Il est interdit de conserver des produits alimentaires sur le lieu de travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

En cas de pulvérisation, porter un appareil de protection respiratoire.

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Use chemical-resistant gloves! Suitable for short-term use: 1,4mm Latex or 0,85mm Nitrile (Recommended: Kerbl Fletex (Latex), or Kerbl Chemex (Nitrile))

Protection des yeux

Éviter le contact avec les yeux. Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière	solide
Couleur	rouge
Odeur	caractéristique
Point de fusion	
Remarque	non déterminé
Point de congélation	

Nom commercial : RatStop DF Block

Version : 3 / CH

Date de révision: 02.08.2022

Numéro de la matière: R-299525

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 18.01.2023

Remarque non déterminé

Boiling point or initial boiling point and boiling range

Remarque non déterminé

Flammability

Le produit est peu inflammable.

Upper and lower explosive limits

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Remarque Non applicable

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque non déterminé

valeur pH

Valeur 6,4

Viscosité

Remarque non déterminé

solubilité(s)

Remarque non déterminé

Partition coefficient n-octanol/water (log value)

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque Not relevant

Density and/or relative density

Remarque Non applicable

Relative vapour density

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque non déterminé

propriétés explosives

évaluation non

Propriétés comburantes

Remarque non déterminé

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Nom commercial : RatStop DF Block

Version : 3 / CH

Date de révision: 02.08.2022

Numéro de la matière: R-299525

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 18.01.2023

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou basses.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne doivent pas se former dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Information on hazard classes as defined in Regulation (EC) No 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**difénacoum (ISO)**

Espèces	rat		
DL50	<=	5	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**difénacoum (ISO)**

Espèces	rat		
DL50	<=	50	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque non déterminé

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**difénacoum (ISO)**

Espèces	rat		
CL 50		0,01627 à 0,02074	mg/l
Durée d'exposition		4 h	

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom commercial : RatStop DF Block

Version : 3 / CH

Date de révision: 02.08.2022

Numéro de la matière: R-299525

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 18.01.2023

Toxicité pour la reproduction

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité reproductrice (Composants)**difénacoum (ISO)**

évaluation

Peut nuire au fœtus.

Cancérogénicité

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque

non déterminé

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**difénacoum (ISO)**

Remarque

May cause damage to organs (blood) through prolonged or repeated exposure (oral).

11.2 Information on other hazards**Endocrine disrupting properties with respect to humans**

The product does not contain a substance that has endocrine disrupting properties with respect to humans.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)**difénacoum (ISO)**

Espèces

truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)

CL 50

0,042

mg/l

Toxicité pour les daphnies (Composants)**difénacoum (ISO)**

Espèces

Daphnia magna

CE50

0,25

mg/l

Toxicité pour les algues (Composants)**difénacoum (ISO)**

Espèces

Algues

ErC50

0,04

mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

non déterminé

Nom commercial : RatStop DF Block

Version : 3 / CH

Date de révision: 02.08.2022

Numéro de la matière: R-299525

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 18.01.2023

Partition coefficient n-octanol/water (log value)

Remarque

non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

non déterminé

12.6 Endocrine disrupting properties**Endocrine disrupting properties with respect to the environment**

The product does not contain a substance that has endocrine disrupting properties with respect to non-target organisms.

12.7. Other adverse effects**Indications générales**

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Eliminer comme déchet dangereux.

Code de déchets CEE 07 04 13* déchets solides contenant des substances dangereuses

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

Code de déchets CEE 02 01 08* déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

Le numéro de clé de déchet doit être déterminé en consultation avec le consommateur, le fabricant et l'entreprise d'élimination. Respectez également les réglementations officielles locales.

SR 814.610 Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD)

SR 814.600 Ordonnance sur les déchets (OLED)

SR 814.610.1 Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial : RatStop DF Block

Version : 3 / CH

Date de révision: 02.08.2022

Numéro de la matière: R-299525

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 18.01.2023

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.-
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	no	-

Information pour tous les modes de transport**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

aucun

Autres informations**14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments**

Not relevant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Autres réglementations**

Observe the Chemicals Prohibition Ordinance (ChemVerbotsV)!

Observe EMKG protection guidelines BP 1141 and BP 2141 for rodenticides.

à considérer : TRGS 401

à considérer : TRGS 523

To be noted:

TRBA 230

TRBA 500

à respecter : DGUV Information 212-007 (Gants de protection contre les produits chimiques)

à prendre en compte : Directive 2000/54/CE (protection des travailleurs contre les agents biologiques)

à prendre en compte : Fiche d'information sur la maladie professionnelle n° 3102

à prendre en compte : Plan de protection de la peau BGW06-13-150

Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être privilégiées (les équipements de protection individuelle ne doivent pas être une mesure permanente).

Autres informations

EU regulations:

Restriction according to REACH Annex XVII, entry no. 30

Directive 2000/54/EC (Protection of workers from biological agents)

SR 913.11 Ordonnance sur les produits chimiques (OChim):

note.

SR 822.115 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5):

Nom commercial : RatStop DF Block

Version : 3 / CH

Date de révision: 02.08.2022

Numéro de la matière: R-299525

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 18.01.2023

note.

SR 822.115.2 Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes:

note.

SR 822.111.52 Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité (Ordonnance sur la protection de la maternité):

note.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H330	Mortel par inhalation.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 1	Toxicité aiguë, Catégorie 1
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
	STOT rép., Catégorie 1

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Comme nous n'avons aucune information sur les conditions de travail de l'utilisateur, les informations fournies sur ces données de sécurité sont conformes avec l'état de nos connaissances et les réglementations nationales et communautaires.

Sans instructions de manipulation écrites au préalable, le mélange peut être utilisé uniquement pour les utilisations précisées dans la section 1.

L'utilisateur est responsable de s'assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises pour se conformer aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie de ses propriétés.